

# Commune de MEMMELSHOFFEN

## Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 10 Juillet 2020 à 18 h 30 à la Mairie de Memmelshoffen

La convocation à cette séance, avec indication de l'ordre du jour, a été adressée à chaque membre le 3 Juillet 2020.

**Membres présents, sous la présidence de M. KASTNER Stéphane, Maire :**

Mmes et MM. GAESTEL Jean-Christophe, HAUSS Olivier, LEIDNER Yannick, LOEBS Arnaud, MENRATH Patrice et MEYER Arsène

**Absents excusés :** Mmes et MM. ALBRECHT Ludovic, FLICK Estelle, FRIEDERICH Cindy et SUTTEL Benoît

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance.

Mr HAUSS Olivier est désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour de la réunion :

1. Approbation du PV du 15/06/2020
2. Désignation du délégué et des suppléants pour les élections sénatoriales
3. Désignation du représentant de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) au sein de la Communauté de Communes
4. Nomination d'un assistant de prévention
5. Divers

### **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 15 JUIN 2020**

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 Juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

### **2. DESIGNATION DU DELEGUE ET DES SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES**

Voir Procès-verbal ci-joint.

### **3. DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

La Communauté de Communes de l'Outre-Forêt a, lors de sa réunion du 18 Septembre 2019, décidé d'instaurer le régime de fiscalité professionnelle unique (FPU) Ce dernier entraîne la substitution de la Communauté de Communes à ses Communes membres pour le vote des taux de cotisation foncière des entreprises et la perception de l'intégralité de son produit (CVAE, CFE, TASCOM, IFER, TAFNB, les allocations – compensation versée aux Communes en contrepartie de la suppression de la part salaires et rémunérations de la base de la taxe professionnelle). Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2020, la Communauté de communes perçoit le produit de la FPU.

Afin de garantir la neutralité budgétaire des transferts des ressources opérés, un mécanisme d'attribution de compensation (AC) a été créé. La Communauté de Communes a ainsi pour vocation à reverser à la Commune le montant des produits de fiscalité professionnelle perçus par cette dernière

l'année précédant celle de la première application du régime de la FPU, en tenant compte du montant des transferts de charges opéré entre la Communauté de Communes et la Commune, calculé par la CLECT.

La CLECT a été créée lors de la réunion du Conseil Communautaire du 22 Janvier 2020. Sa composition a été fixé à 17 membres répartis comme suit :

- ASCHBACH :	1	- RETSCHWILLER :	1
- BETSCHDORF :	2	- RITTERSHOFFEN :	1
- HATTEN :	2	- SCHOENENBOURG :	1
- HOFFEN :	1	- SOULTZ-S/S-FORETS :	2
- KEFFENACH :	1	- STUNDWILLER :	1
- MEMMELSHOFFEN :	1	- SURBOURG :	2
- OBERROEDERN :	1		

Aussi, la Communauté de Commune sollicite la Commune de MEMMELSHOFFEN pour procéder à la désignation du représentant amené à siéger au sein de cette commission.

Mr le Maire se porte candidat pour siéger à la CLECT.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de désigner Mr KASTNER Stéphane, Maire, représentant de la CLECT.

#### **4. NOMINATION D'UN ASSISTANT DE PREVENTION**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Autorise, à l'unanimité, le Maire à désigner Mme FOELL-WEIGEL Christine en tant d'Assistant de Prévention dans le but d'assister et de conseiller l'Autorité Territoriale dans :
  - la démarche d'évaluation des risques
  - dans la mise en place de la politique de prévention des risques
  - dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail dans la Communeconformément aux dispositions de l'article 4-1 du décret n° 85-603 modifié.
  
- Prend acte que la prise de fonction de Mme FOELL-WEIGEL Christine en tant qu'Assistant de Prévention ne sera effective qu'après avoir suivi la formation préalable prévue à l'article 4-2 du décret n° 85-603 modifié. Par ailleurs, il sera amené à actualiser ses connaissances en matière d'hygiène et de sécurité en suivant la formation continue prévue dans ce même article du décret n° 85-603 modifié.

#### **5. DIVERS**

- Tirage au sort de la personne pour le jury d'Assises 2021 : Mme KREISS Jeannine

Clôture de la séance à 19 h 15.